

POSTULAT N° 12 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, renonce à lire le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 12 de Mmes M. Jordan, M. Delisle et M. H. Mollet ainsi que de 33 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

En préambule, pour son analyse financière, le Conseil communal a pris les bases suivantes :

- Abonnement junior pour 1 zone, au prix de 414 francs pour une année;
- Nombre d'enfants entre 6 et 16 ans, selon la statistique du Contrôle des habitants du 16 août 2012, soit 3'198 enfants;
- Nombre d'enfants retenus pour la proposition b) : pas de statistiques internes sans recours à des frais externes importants. De ce fait, le Conseil communal a retenu les pourcentages suivants :
 - o 50 % : 1^{er} enfant du ménage
 - o 30 % : 2^{ème} enfant du ménage
 - o 20 % : 3^{ème} enfant du ménage et suivants.

Après une analyse étendue de la demande, nous pouvons estimer son coût comme suit :

- **Proposition a) : "Un abonnement annuel au prix forfaitaire de 100 francs par enfant"**

Un abonnement annuel enfant coûte 414 francs. Avec un prix forfaitaire de 100 francs, la Commune devrait supporter la différence, soit 314 francs. Pour 3'198 enfants concernés, le coût se monte à 1'004'172 francs.

- **Proposition b) : "Un abonnement annuel au prix forfaitaire de 200 francs pour le premier enfant du ménage, 150 francs pour le deuxième enfant et 100 francs pour le troisième enfant et suivants"**

Selon les hypothèses retenues et présentées ci-dessus, le montant à charge de la Commune pour cette proposition serait le suivant :

	Nombre d'enfants	Coût de l'abonnement pour la Ville	
1er enfant	1'599	Fr. 214.00	Fr. 342'186.00
2ème enfant	959	Fr. 264,00	Fr. 253'176.00
3ème et suivants	640	Fr. 314.00	Fr. 200'960.00
Globalement, le coût de cette mesure est de			Fr. 796'322.00

- **Proposition c) : "Un abonnement annuel avec un rabais de 50 %"**

En prenant en compte que 3'198 enfants sont concernés et l'abonnement annuel étant de 414 francs le coût pour la Ville serait de 661'986 francs

Par rapport aux autres communes, il faut rappeler que les enfants de la ville bénéficient d'écoles primaires et d'écoles secondaires proches de leur domicile et leur permettant, la plupart du temps, de pouvoir s'y rendre à pied. Ce qui n'est pas le cas pour les élèves des cycles d'orientation des communes avoisinantes qui doivent prendre le bus ou le train pour venir dans leur école en ville.

Pour tenir compte de la spécificité de certains quartiers de la Ville, ainsi que pour certaines activités, le Conseil communal a intégré les services de transports suivants :

TRANSPORTS BUS TPP PAYES AUX ELEVES DE LA VILLE 2011/12					
Bourguillon	60	élèves env.	Fr. 414.00	abo. annuel	Fr. 24'840.00
Développement	30	élèves env.	Fr. 414.00	abo. annuel	Fr. 12'420.00
Accueil	40	élèves env.	Fr. 46.00	abo. mensuel	Fr. 1'840.00
Culture (spectacles)					Fr. 8'200.00
Transport à la piscine					Fr. 108'000.00
Transport à la patinoire					Fr. 30'000.00
Bus scolaire, salaire non compris (imputation interne)					Fr. 11'200.00
					Fr. 196'500.00
				J/. Participation des élèves au transport	Fr. 14'400.00
					Fr. 182'100.00

En outre, le Conseil communal rappelle qu'une carte junior, mise en vente pour 30 francs par année pour les deux premiers enfants et gratuite à partir du troisième enfant, permet aux enfants, accompagnés d'un de leurs parents muni d'un titre de transport valable, de voyager pendant toute une année gratuitement dans les transports publics en Suisse. Le lien internet www.cff.ch/abonnements-et-billets/abonnements/en-voyage-avec-ses-enfants-ou-ses-petits-enfants.html donne toutes les informations utiles.

Cette offre permet aux enfants dès le plus jeune âge de s'acclimater à toutes les sortes d'offres des transports publics et de prendre ainsi modèle sur l'exemple des adultes.

Dans le cadre du budget 2012, le Conseil communal a continué de soutenir de manière importante les familles en augmentant le budget pour les crèches et garderies de plus de 515'000 francs par rapport à 2011. Ce budget est pour cette année de 4'215'000 francs. De plus, le budget pour les accueils extrascolaires représente un montant de 2'692'000 francs.

La Ville de Fribourg est actuellement une des seules communes à offrir des activités culturelles et sportives extrascolaires gratuites permettant à tous les enfants de bénéficier d'occupations en dehors du cadre scolaire. Pour les plus grands, la Commune subventionne de manière importante les centres de loisirs et depuis deux ans les activités de 'midnight sport' et culture.

Face aux coûts élevés supplémentaires que ces mesures impliqueraient, à la problématique budgétaire déjà déficitaire pour 2012, ainsi qu'aux efforts financiers importants que la Ville fait déjà pour les familles, le Conseil communal ne peut pas prioriser cette proposition pour les années futures."

Mme M. Genoud-Page ajoute les deux commentaires suivants :

"Il s'agit ici d'une analyse financière dans la perspective d'un avenir difficile. C'est également une vision définissant des priorités en matière d'objectifs, ce qui est aujourd'hui absolument nécessaire. Il est évident que si nos rentrées fiscales n'avaient pas été amputées par des décisions étatiques critiquables ces dernières années – décisions que nous avons du reste toujours jugées hasardeuses et même dangereuses – la réponse du Conseil communal de ce soir aurait été tout autre."